RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

USSON-EN-FOREZ	**Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ**	**Arrêté n° AV2026-44 du 29 septembre 2026 Réglementant la circulation pendant les travaux de raccordement électrique pour le compte d'Enedis au 467, chemin du Faveyrial – Le Faveyrial**

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;
Vu le code de la route ;
Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;
Vue la demande de l'entreprise MTPe en date du 28 septembre 2026 ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant les travaux de raccordement électrique pour le compte d'Enedis au 467, chemin du Faveyrial – Le Faveyrial, une circulation alternée sera mise en place manuellement, limitation de la vitesse à 30 km/h, du 16 novembre au 5 décembre 2026.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise MTPe.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprises sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise MTPe

Fait à USSON EN FOREZ le 29 septembre 2026
Le Maire,
Hervé BEAL

MAIRIE USSON EN FOREZ (Loire)